

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BAIE DU COTENTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<b>48</b>	<b><u>Etaient présents</u></b> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
Nombre de membres présents :	<b>46</b>	
Nombre de membres votants :	<b>47</b>	
Date de convocation :	<b>23/04/2026</b>	
Date d'affichage du procès-verbal :		<b><u>Absent représenté</u></b> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
Numéro de délibération :	<b>1704 - 2026-04-29</b>	<b><u>Absent excusé</u></b> : G. LEBARBENCHON.

**Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des Marais : Election du représentant**

Le CLIC est une association loi 1901 qui a pour mission de déployer, avec les partenaires locaux, des actions collectives d'information et de prévention favorisant le "Bien Vieillir" sur les territoires de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin mais aussi celui de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

**Finalités et objectifs des CLIC :**

- Participer, avec l'ensemble des partenaires présents sur le territoire, au recueil des besoins collectifs de la population en perte d'autonomie pour concevoir et organiser des interventions de prévention. Il s'agit d'analyser l'offre existant sur le territoire et d'agir sur les facteurs conduisant fréquemment les personnes vers la perte d'autonomie ;
- Développer des actions collectives d'information et de prévention de la perte d'autonomie ;
- Assurer la coordination, la relance, l'animation et le soutien technique, organisationnel, des secteurs d'action gérontologique (SAG) de son territoire et plus généralement à soutenir le bénévolat ;
- Mobiliser son réseau dans la mise en oeuvre d'actions en faveur de la citoyenneté des personnes en perte d'autonomie ;
- Animer et coordonner l'Espace Ressources pour les Aidants (ERA)

L'association se compose de membres actifs divisés en 3 collèges :

**1<sup>er</sup> collège** - Membres de droit : conseillers départementaux, présidents des communautés de communes (ou un représentant), présidents des Secteurs d'Action Gérontologique ou structures équivalentes.

**2<sup>ème</sup> collège** - Membres professionnels (personnes physiques ou morales intervenants dans le secteur médical, paramédical, médico-social ...)

**3<sup>ème</sup> collège** - Membres usagers (personnes physiques ou morales intéressées et/ou impliquées dans les actions gérontologiques).

Le conseil d'administration se tient une à deux fois par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent le représentant de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au conseil d'administration du CLIC des Marais :
  - o **Monsieur Ludovic MIGNOT**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,  
CARENTAN, le 29 avril 2026  
Le Président de la Communauté de Communes  
de la Baie du Cotentin,

